MOTION

Le(s) syndicat(s):

- De l'entreprise :
- Branche professionnelle:

exige(nt) par cette motion:

- que le CHSCT ne subisse aucune modification ni juridique, ni de fonctionnement, qu'il conserve son caractère obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus
- que les moyens du CHSCT soient développés afin de permettre aux représentants salariés qui y siègent d'agir sur la sécurité au travail, les conditions d'exercice et l'organisation du travail au plus près des salariés, quel que soit l'effectif de l'entreprise
- Que le CHSCT reste un outil de proximité, à taille humaine.
- l'élection directe des membres du CHSCT.

Signature(s)°:

Motion à renvoyer à

la Coordination des Luttes coord-luttes.actions@cgt.fr ,
Aux Députés et aux Sénateurs de votre département
sans oublier, à votre employeur et en sous-préfecture ou préfecture de votre département

N'oubliez pas de préciser votre qualité, DS, CE etc., d'apposer le cachet du syndicat et de signer la motion